

Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur LAMANT Teddy, Madame PACAUD Dorothée, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame BOUREL Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame BELLANGER Josiane, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Monsieur GUERIN Benoît, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur RICOUL Gildas, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain, Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame VALLEE Ginette qui a donné pouvoir à Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur DREUILLAUD Paul, Madame GAYAUD Séverine qui a donné pouvoir à Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur DUBOIS Pascal.

Secrétaire : Madame COUET Sabine.

Convocation le : 11 juin 2021.

Affichée au siège de la C.C.S.E. le 23 juin 2021



MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'ACHAT DE VELOS

Dans le cadre de la prise de compétence mobilité qui sera effective au 1^{er} juillet 2021, la CCSE souhaite développer des actions en faveur de la mobilité douce sur son territoire.

41 % des déplacements réalisés (tous modes confondus) sur notre territoire font moins de 3 km. La voiture reste le mode privilégié de déplacements, le vélo ne représentant que 4%.

Afin d'encourager ce type de déplacement, le groupe de travail Mobilités propose notamment l'octroi d'une aide à l'acquisition de vélos.

Cette aide concernerait les équipements suivants :

- les vélos mécaniques neufs sans assistance électrique
- les vélos à assistance électriques neufs, conformes à la réglementation en vigueur
- les vélos pliants neufs avec ou sans assistance électrique
- les vélos cargos neufs avec ou sans assistance électrique

Elle s'adresserait aux résidents principaux domiciliés dans l'une des 6 communes de notre territoire, serait limitée à une par foyer fiscal, et serait dégressive, en fonction des revenus.

| | | |
|--|---|--|
| Les revenus n'excèdent pas le plafond des ressources pour les foyers très modestes retenu par l'ANAH | Les revenus n'excèdent pas le plafond des ressources pour les foyers modestes retenu par l'ANAH | Les revenus n'excèdent pas 1.3 fois le plafond des ressources pour les foyers modestes retenu par l'ANAH |
| 70% du prix du vélo TTC, plafonné à 300 € | 50% du prix du vélo TTC, plafonné à 200 € | 50% du prix du vélo TTC, plafonné à 100 € |

Il est proposé de réserver une enveloppe de 15 000 € sur le budget 2021 pour cette action.

Les aides seront octroyées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite de l'enveloppe allouée.

Le règlement ci-joint précise les conditions et les modalités d'octroi de la subvention.

En conséquence, je vous invite à :

- approuver la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à compter du 1^{er} juillet 2021,
- approuver le montant des aides fixées ci-dessus,
- approuver le règlement d'attribution des aides ci-joint,
- inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal,
- autoriser le Président ou son représentant à faire le nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

☞ **Adopté à l'unanimité**

AR-Préfecture

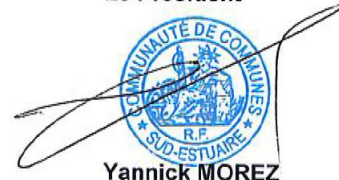
044-244400586-20210622-1411-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 22-06-2021

Publication le : 22-06-2021

Le Président



Yannick MOREZ